

Compte Rendu de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2014

Le huit novembre deux mille quatorze à onze heures, les membres du Conseil Municipal d'AURONS se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par Monsieur André BERTERO, Maire d'AURONS.

Étaient présents : Mme Emilie FRUTOSO, Mme Annie NOGIER, Mme Liliane HEUZE, Mme Magali ROBERT, Mme Séverine GARNIER, M. André BERTERO, M. René BERTOLINA, M. Vincent BACHET, M. Jacques CAMPION, Mme Sophie KERNEN, M. Max FONTAINE,

Étaient représentés : M. Boris FLAUD représenté par Mme Emilie FRUTOSO et Mme Mélanie GAYDIER représentée par André BERTERO.

Après avoir vérifié la présence de tous les membres, le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal nomme Madame Magali ROBERT comme secrétaire de séance (cf. article L 2121-15 du CGCT).

Les points suivants de l'ordre du jour sont abordés :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 3 octobre 2014**, dont copie a été adressée à chaque conseiller est adoptée sans observation à l'unanimité des membres présents ou représentés.
- 1. **Fixer le taux de la taxe d'aménagement (TA) pour les années 2015, 2016 et 2017 sur le territoire de la commune.** Monsieur le Maire fait état du fait que la délibération en date du 19 octobre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune va expirer à la fin de l'année. A ce titre, il propose, d'une part, la reconduction de la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune pour les années 2015, 2016 et 2017 ; et, d'autre part, de fixer le montant de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble de la commune.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette proposition.
- 2. **Fixer le montant des indemnités à allouer au comptable du Trésor Public chargé des fonctions de receveur.** Monsieur le maire informe le conseil municipal que comme chaque année une indemnité est allouée au comptable du Trésor public en application de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 et conformément à l'article 3 de l'arrêté précité. Cette année cette somme s'élève à 392.72€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par :

12 voix pour

1 voix contre

Approuve l'allocation de cette indemnité au comptable du trésor public.

- 3. Approbation du rapport de la commission locale sur l'évaluation des charges transférées (CLECT) crée au niveau de la communauté d'agglomération.** Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une commission locale sur l'évaluation des charges transférées a été mise en place au niveau de la communauté d'agglomération Agglopolo Provence. Cette commission CLECT intervient lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire. Il revient à la CLECT de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées. Ainsi la CLECT a approuvée le 3 novembre 2014 les montants du PEM de Salon de Provence.

A ce titre, il propose que le conseil municipal approuve le rapport de cette commission et autorise le Maire à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette proposition.

- 4. Autoriser la réalisation de travaux de carrosserie sur le véhicule CCFF Patrol suite à des dégradations dues à l'usure (rouille) et divers chocs.** Monsieur le Maire fait état du fait que le véhicule CCFF Patrol a subi un choc à l'arrière lors d'une mission. De la même manière, eu égard à son ancienneté, des traces importantes de rouilles sont présentes au niveau du bas de caisse. En ce sens, il propose de procéder aux travaux nécessaires à sa remise en état.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette proposition. A ce titre, il autorise le lancement de la consultation auprès des entreprises, donne délégation au maire pour signer tout contrat et autorise la réalisation de ces travaux.

- 5. Approuver les travaux de mise en sécurité suite à des dégradations causées par les derniers orages et par l'usure du temps.** Monsieur le Maire rappelle que les derniers orages et l'usure du temps ont dégradés plusieurs biens publics, à savoir :

- Le trottoir de la D68 à hauteur des colonnades maison Morel,
- le mur en pierres situé face à l'école au niveau de la pompe à eau,
- les jardinières situées place du château,
- les jardinières et escaliers situés rue Sylvain ALLEMAND,
- les trottoirs pavés situés rue Gaston CABIER déformés et rendus dangereux par des racines des arbres.

A ce titre, il indique que des travaux de réfection du goudron et de remise en état sont nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette proposition. A ce titre, il autorise le lancement de la consultation auprès des entreprises et la sollicitation d'une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône, donne délégation au maire pour signer tout contrat et autorise la réalisation de ces travaux.

- 6. Approuver l'élague de l'ensemble des arbres de type sophora situés sur le Boulevard Mérendol, la place du boudrome et les abords de l'école et approuver la réalisation d'un diagnostic sur les arbres atteints par des champignons.** Monsieur le Maire fait état du fait que les arbres types sophora situés sur la boulevard Mérendol, la place du boudrome et les abords de l'école doivent faire l'objet d'un élagage. De la même manière, certains de ces arbres sont atteint par des champignons. En ce sens, la réalisation d'un diagnostic, afin de connaître leur état phytosanitaire, s'avère nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette proposition. A ce titre, il autorise le lancement de la consultation auprès des entreprises, donne délégation au maire pour signer tout contrat et autorise la réalisation de ces travaux.

- 7. Approuver la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique et d'un constat de risque d'exposition à l'amiante sur le bâtiment communal « Le cercle ».** Monsieur le Maire informe le conseil municipal du fait que sur le bâtiment communal « Le Cercle » un diagnostic de performance énergétique doit être réalisé en vue de sa future location. De la même manière, il précise que le constat de risque d'exposition à l'amiante n'est pas nécessaire dès lors que le permis de construire a été délivré après le 1^{er} juillet 1997. A ce titre, il propose de voter uniquement la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette proposition consistant à réaliser un diagnostic de performance énergétique. A ce titre, il autorise le lancement de la consultation auprès des entreprises, donne délégation au maire pour signer tout contrat et autorise la réalisation de ces travaux

- 8. Autoriser le maire à signer une convention avec Mme AIERRO Corinne, animatrice d'ateliers créatifs, en vue de sa participation aux animations TAP en remplacement d'un atelier TAP devenu vacant.** Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un atelier de TAP est devenu vacant en raison de l'arrêt d'une intervenante qui intervient sur un groupe d'enfant lors des TAP, et pour des raisons professionnelles. Aussi, en remplacement il propose de signer une convention avec Madame AIERRO Corinne, qui animera des ateliers créatifs et plus particulièrement un cours de peinture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité cette proposition et, autorise, à ce titre, le maire à signer ladite convention.

- 9. Voter la motion de soutien à l'action de l'association des maires de France en vue d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état.** Monsieur le Maire explique qu'en raison de la baisse des dotations de l'Etat de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards sur la période de 2014-2017. l'association des maires de France a demandée aux maires de France de soutenir son action. Il propose donc que soit adopter cette motion de soutien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le vote de cette motion de soutien.

10. Questions diverses.

Madame Séverine Garnier fait un point sur le coût des rythmes scolaires. A ce titre, elle précise que les TAP se déroulent pour le mieux à l'école et que grâce au bénévolat, le coût incombant à la commune serait inférieur à 1 500€.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 12 heures 20.

La secrétaire de séance
Magali ROBERT

Le Maire
André BERTERO